

Commune de LE QUILLIO
Réunion du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 05 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le cinq Février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire.

Présents : HAMON, LE POTTIER, LE POTIER, EVANO, COJAN, TILLY, BURLLOT, PERSEHAYE, JEHANNO, LE BON, LE BOUDEC, HAMON.

Absents : Mr TAILLARD Michel

Monsieur BURLLOT Alain a été nommé secrétaire.

Ouverture de la séance à 21h.

Le procès-verbal de la séance du 11 Décembre 2019 est adopté.

1. 2020-01-01 Aménagement Guer du Bourg

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal présents le tableau récapitulatif du montant des travaux et expose les propositions de prêt relais sur 2 années reçues, à savoir :

-Le Crédit Mutuel de Bretagne propose un taux à 0.821% pour un prêt 90 000€

-Le Crédit Agricole propose un taux à 0.706% pour un prêt de 90 000€

-Le Crédit Mutuel de Bretagne propose un taux à 0.812% pour un prêt de 120 000€

-Le Crédit agricole propose un taux de 0.706% pour un prêt de 120 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **décide de :**

- **VOTER** pour un prêt de 120 000€ avec le crédit agricole pour un taux de 0.706%
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2. 2020-01-02 Aménagement Guer du Bourg

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents, qu'un devis de 856.00 € HT de la société SAS Solutel pour les travaux de pose et de câblage de la fibre optique du lotissement Guer du Bourg nous est parvenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **décide de** :

- **VALIDER** le devis de la SAS Solutel d'un montant de 856.00 € HT
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

3. 2020-01-03 Changement du Matériel Informatique

Monsieur le Maire expose aux conseillers que compte tenu des évolutions liées aux logiciels Berger Levrault qui ne va plus être compatible avec les anciennes versions de Windows, la commune est contrainte de procéder au changement du matériel informatique.

Monsieur Le Maire expose aux conseillers deux devis :

-Breizh informatique pour un montant de 999.73 € HT

-MCE Informatique pour un montant de 1270.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **décide de** :

- **VOTER** pour l'acquisition du matériel informatique chez Breizh Informatique
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

4. 2020-01-04 SDE : avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal présents que depuis 2014 la commune adhère au groupement de commande d'achat énergies du SDE 22.

Le SDE 22 propose un avenant à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies afin de permettre une amélioration du service aux membres signataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres

présents, **décide de :**

- **VALIDER** l'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergies
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

5. 2020-01-05 Subventions aux associations 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les demandes de subventions déposées en Mairie avant le 30 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **décide de :**

- **VOTER** les subventions pour l'année 2020 selon le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	MONTANT
AC d'Algérie Le Quillio	200
Alcool Assistance (La Croix d'Or) LOUDEAC	50
La Croix Rouge	50
Association des paralysés de France	50
Cyclo Club Uzel	50
Association Sportive Uzel/Merléac	100
Les Restos du Cœur	150
Comice Agricole UZEL	350
USO (Foot Le Quillio/ST Théo)	400
APEL Ecole Notre Dame Saint-Anne (Sorties pédago)	2000
Club de l'Amitié	200
Société de chasse Saint-Maurice Le Quillio	200
France ADOT 22	50
Amicale des Pompiers Uzel	100
Amicale des Pompiers de Guerlédan	100
Association Saint-Maurice	200
Association Les Mystics	50
Association entretien de la Butte-Rouge	30
Association Sportive Basket Uzel	50
Société Hypique rural	20
Association des jeunes agriculteurs de l'inter canton Mur-Uzel	100
Foyer des Jeunes de Saint-Théo	200
Foyer socio-éducatif du Collège Paul Eluard	339
Chambre des Métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor	150
TOTAL	5 189 €

Soit **5 189 €** qui seront inscrits au Budget Primitif 2020 au compte 6574.

- **CONFIRMER** le renouvellement de l'adhésion de la commune aux Communes du Patrimoine Rural de Bretagne. Cette adhésion s'élève

à 843 € soit 1.50 € par habitant. Ce montant sera inscrit au compte 6281 au budget 2020.

- **VOTER** une participation de 14 500 € pour l'OGEC Notre Dame Sainte Anne dans le cadre du Contrat simple pour les frais de fonctionnement des écoles.
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

6. 2020-01-06 Compétence assainissement mise à disposition du personnel communal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement par Loudéac Communauté Bretagne Centre il a été retenu la mise à disposition de personnel communal pour suivre le fonctionnement des systèmes épuratoires. A ce titre, une convention doit être établie avec l'EPCI et les communes membres afin d'établir la mise à disposition du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **décide de** :

- DONNER** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer ladite convention
- CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

7. 2020-01-07 CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET REINTEGRATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Au 1^{er} janvier 2020, la compétence **Assainissement** est transférée à Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Par délibération n° 2019-12-09 du 11 Décembre 2019, il a été décidé de clôturer le budget annexe Assainissement au 31 décembre 2019, et de transférer les résultats de clôture au budget principal de la commune (une fois le compte administratif et le compte de gestion approuvés).

Dans le même temps, le comptable assignataire de la commune procédera à la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe Assainissement dans le budget principal de la commune, et effectuera l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à cette réintégration.

L'état des restes à réaliser sera transféré directement au budget annexe M49 de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

L'assemblée délibérante :

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

2020-003

- Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,
- Vu l'avis de la Commission des Finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de procéder à la clôture du budget annexe de l'Assainissement
 - **DECIDE** d'ouvrir au budget principal 2020 de la commune les crédits nécessaires à la réalisation du transfert des résultats.
 - **VOTE** la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe l'assainissement dans le budget principal de la commune, par le comptable assignataire
- CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

8. 2020-01-08 Tarifs de la redevance assainissement au titre de l'année 2020

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,
VU l'article L2224-2 du Code général des collectivités territoriales relatif au budget général (le budget annexe du service d'assainissement doit être équilibré en recettes et en dépenses),

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

- il appartient à la collectivité de fixer les redevances des services publics locaux et ce avant le début de la période de consommation,

En conséquence, il est proposé ce qui suit :

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose que le raccordement à l'assainissement est obligatoire, les usagers du service disposant d'un délai légal de 2 ans pour se raccorder au réseau à compter de sa mise en service (article L 1331-1 du Code de la Santé Publique).

Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2224-12-2, R.2224-19, R.2224-19-1 et R.2224-19-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose la redevance d'assainissement suivante.

A compter du 1er janvier 2020, le montant de la redevance est fixé à :

- Part fixe : 36€ euros/branchement,
- Part proportionnelle : 1.10€ / m3.

A ces tarifs s'ajouteront les redevances votées par les agences de l'eau, ou tout autre organisme pouvant s'y substituer.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance comme suit à compter du 1er janvier 2020 :
- Part fixe : 36€ euros/branchement,
- Part proportionnelle : 1.10€ / m3.
- **DIT** que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

9. 2020-01-09 Acquisition matériel

Au regard de l'intérêt de Monsieur EVANO Jacques dans l'affaire, il sort de la salle, ne prend pas part à la discussion et au vote.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal présents la nécessité d'acheter une débroussailleuse pour les services techniques.

Il présente le devis réalisé Armor Agriculture d'un montant de 474.17€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **VALIDER** le devis d'Armor Agriculture Loisirs pour un montant de 474.17€ HT
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

10.2020-01-10 Régularisation foncière

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le souhait de Madame GOULAY Danielle de vendre la parcelle cadastrée section ZH 78 à la commune afin d'effectuer une régularisation.

Monsieur Le Maire explique que la parcelle ZH 78 est dans la réalité « la rue du vieux bourg » et qu'il convient de régulariser cette anomalie.

2020-004

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **décide de :**

- **VALIDER** l'achat de la parcelle 260 ZH 78 pour 1 € symbolique à Mme GOULAY Danielle
- **DONNER TOUT POUVOIR** à Mr Le Maire pour signer l'ensemble des documents afférents à cette régularisation
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

11.2020-01-11 Demande dégrèvement Assainissement Mr MOISAN

Monsieur le Maire informe aux membres du conseil municipal que Mr MOISAN Thomas représentant la société SAS Négoces Bois a sollicité une demande de dégrèvement pour sa prochaine facture d'assainissement collectif compte tenu très certainement d'une importante fuite d'eau.

En effet, la consommation pour l'année 2019 s'élève à 1 180 m³. Il convient donc de demander un dégrèvement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **décide de :**

- **DONNER** un avis favorable à la demande de dégrèvement auprès de la SAUR et d'adresser la demande à l'EPCI qui en est à présent compétent
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

12.2020-01-12 Eglise – Travaux de restauration – Demande de Subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les travaux de peintures murales sont actuellement en cours dans l'église. Mr Le Maire informe les membres du conseil municipal d'une sollicitation d'une subvention auprès du Conseil régional en complément des subventions octroyées par la DRAC et le département

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres

présents, **décide de :**

-DONNER tout pouvoir à Mr Le Maire pour effectuer la demande de subvention auprès du conseil régional

-CHARGER Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération

LISTE DES DELIBERATIONS

2020-01-01 Aménagement Guer du Bourg

2020-01-02 Aménagement Guer du Bourg

2020-01-03 Changement du Matériel Informatique

2020-01-04 SDE : avenant à la convention de groupement d'achat énergie

2020-01-05 Subventions aux associations 2020

2020-01-06 Compétence assainissement mise à disposition du personnel communal

2020-01-07 Clôture du budget annexe assainissement (transfert des résultats de clôture au budget principal de la commune et réintégration de l'actif et du passif

2020-01-08 Tarifs de la redevance assainissement au titre de l'année 2020

2020-01-09 Acquisition matériel

2020-01-10 Régularisation foncière

2020-01-11 Demande dégrèvement Assainissement Mr Moisan

2020-01-12 Eglise- Travaux de restauration – Demande de subventions

HAMON Xavier		LE POTIER Jacques		LE POTTIER Franck	
TAILLARD Michel	ABSENT Donne pouvoir à Mr Le Maire	EVANO Jacques		COJAN Daniel	
TILLY Florent		BURLLOT Alain		LEBON Christine	
PERSEHAYE Martine		JEHANNO Anne-Cécile		LE BOUDEC Isabelle	
HAMON Anita					